

Questions orales

[Français]

POSTES CANADA

Je voudrais poser une question au vice-premier ministre, qui pourra répondre à la place du ministre des Transports. Le gouvernement sait-il que les inspections de sécurité ferroviaire ont pratiquement cessé sur la ligne internationale qui relie l'Ontario au Michigan? On a constaté que bien des wagons n'avaient pas des freins ni des traverses dansantes sûrs ou qu'ils avaient des roues défectueuses, que beaucoup avaient perdu leur carte de sécurité, qu'il y avait eu une vingtaine de déraillements dans la gare du CP à Windsor et que le couloir est dangereux.

M. Hicks: Est-ce de là que viennent vos oeillères?

M. McCurdy: Le gouvernement est-il au courant de la situation qui montre non seulement ce qui est arrivé dans le service ferroviaire international mais aussi ce qui risque d'arriver dans tout le pays?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Le député l'ignore peut-être, mais les projets de loi C-18 et C-19, les projets de réforme de la réglementation dans la nouvelle Loi nationale sur les transports, n'entreront pas en vigueur avant le 1^{er} janvier 1988.

LES INFRACTIONS AUX NORMES DE SÉCURITÉ

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, la déréglementation est en vigueur aux États-Unis. Il s'agit de trains qui vont aux États-Unis. J'ai cité plusieurs cas d'infractions graves aux normes de sécurité. Elles représentent un danger non seulement pour les ouvriers mais aussi pour les habitants de Windsor; il est toujours possible qu'un wagon transportant un produit toxique se renverse.

Le gouvernement examinera-t-il la situation et essaiera-t-il de trouver une solution au problème qu'elle crée? Le gouvernement essaiera-t-il par ailleurs de vérifier si des problèmes analogues ne risquent pas de se poser au Canada à cause des projets de loi C-18 et C-19?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le gouvernement accorde toujours la priorité absolue à la sécurité dans toute politique de transports et c'est dit clairement dans le préambule de la nouvelle Loi nationale sur les transports.

C'est très clair à mon sens en ce qui concerne la sécurité aérienne. Nous avons resserré sans tarder les dispositions de la Loi sur l'aéronautique. Je crois que l'on envisage de présenter un projet de loi sur la sécurité ferroviaire. Les normes de sécurité ferroviaire ont été resserrées dans différents domaines. Si le député a des exemples précis à citer, je ne manquerai pas d'attirer l'attention du ministre là-dessus. Je certifie au député que nous prenons cela très au sérieux, que nous avons réalisé de grands progrès et que les normes deviennent de plus en plus strictes depuis deux ou trois ans.

M. le Président: Je signale à la Chambre qu'il reste deux questions. Le député de Saint-Léonard—Anjou en posera une et le député de Kamloops—Shuswap aussi.

LES RELATIONS OUVRIÈRES—LA SUPPOSÉE DÉCISION DU CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS DU TRAVAIL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, le Syndicat des postiers du Canada a dit hier que la décision du Conseil canadien des relations du travail permet de régler les négociations actuelles avec Postes Canada. Pourtant, le ministre a indiqué qu'il n'est pas d'accord sur une telle décision. Pourquoi le ministre veut-il avoir une grève des Postes à tout prix? Ne pourrait-il pas dire à Postes Canada d'accepter une telle décision et de négocier de bonne foi, et ainsi donner l'espoir aux Canadiens qu'ils pourraient avoir un service postal sans aucune interruption?

● (1200)

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je donne au député l'assurance que personne de notre côté de la Chambre ne souhaite une grève. Aucun Canadien raisonnable ne souhaite la grève. Je puis aussi dire au député, cependant, que le pire serait pour moi de suivre ses conseils et de m'ingérer dans les négociations en cours. Il contredit l'ancien ministre des Postes, son collègue, le député de Papineau, qui recommande au gouvernement de couper le cordon ombilical, de rompre tout lien qui le rattache à la Société canadienne des postes. Nous essayons de nous conformer à la décision que la Chambre a prise en ce sens en 1981. Pourquoi le député voudrait-il que nous retournions au mauvais régime du passé?

LA DÉCISION DU CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS DE TRAVAIL

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, il n'y a pas eu de grève à la Société des postes depuis qu'elle est devenue une société d'État, en 1981, avant la grève de mai dernier qui a été provoquée par le gouvernement. Pourquoi le ministre n'oblige-t-il pas la Société des postes à accepter la décision du Conseil canadien des relations de travail pour éviter la prochaine grève? Pourquoi le ministre veut-il une grève?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, ce député et d'autres, des deux côtés de la Chambre, se sont plaints pendant des décennies du service que donnait la Société des postes. Le franchisage permettra aux Postes d'améliorer sensiblement le service aux Canadiens.

Pourquoi le député voudrait-il empêcher la Société des postes de mener cette entreprise à bonne fin pour améliorer ses services à la clientèle? Pourquoi ce député se fait-il le porte-parole de J.-C. Parrot?